

FRANCE – L'Anses veut harmoniser ses méthodes d'évaluation des risques

Par Eric MEUNIER

Publié le 30/05/2013



Jusqu'au 30 juin, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) attend des candidatures d'experts [1] pour constituer un groupe de travail permanent « Méthodologie de l'évaluation des risques ». Selon l'appel à candidature [2], ce groupe de travail aura pour mission « *d'apporter un soutien aux travaux des [Comités d'experts scientifiques] portant sur des questions transversales ainsi que de fournir des conseils stratégiques à la Direction générale en matière de méthodologie d'évaluation des risques. Il produira des guides méthodologiques dans le but de favoriser les travaux des experts et de renforcer la cohérence* ». En clair, ce groupe travaillera à harmoniser les méthodes d'évaluation suivies par les différents groupes d'experts intervenant sur différents sujets allant des OGM à la santé animale en passant par les perturbateurs endocriniens.

Si, comme l'explique l'Anses, « *les évaluations des risques sont conduites selon des référentiels adaptés à chacun des domaines de compétence de l'Anses, aux populations ciblées* » et sont « *élaborées par différents organismes internationaux dans le champ de l'alimentation humaine tels que le Codex Alimentarius pour la sécurité des aliments (FAO/OMS), [...] l'OCDE* », il existe des différences dans la manière dont les risques sont évalués par les différents comités d'experts. Or, « *ces différences dans les approches évaluatives peuvent parfois entraîner des divergences d'appréciation des risques, et in fine des difficultés d'interprétation pour le gestionnaire et des difficultés de communication* ».

L'Anses souhaite donc structurer l'expertise et l'évaluation des risques. Pour cela, le nouveau groupe de travail devra réfléchir à deux sujets : les données disponibles pour évaluer les risques

(quelles informations sont nécessaires, comment les collecter, comment les mutualiser) et la manière d'analyser les données fournies.

Comme le débat sur les analyses de toxicologie fin 2012 l'a montré, l'OCDE et le Codex Alimentarius s'occupent de normaliser la manière de conduire des analyses [3]. L'Anses, elle, s'attache maintenant à normaliser la lecture de ces analyses. Si cela se fait avec le souci louable que son travail de conseil au gestionnaire des risques, le gouvernement en l'occurrence, soit bien compris, cela paraît également représenter un encadrement supplémentaire du travail de l'expert, avec le risque de perdre en pluralité. Un tel groupe de travail ferait-il suite à l'affaire Séralini ? On s'en souvient, des comités d'experts, comme celui de l'Anses, avaient recommandé à cette occasion au gouvernement de conduire une étude des effets à long terme du maïs NK603, reconnaissant l'absence de données dans le domaine des effets à long terme. Et ce, alors même que cette lacune scientifique existait avant l'étude Séralini mais n'avait jamais été soulignée...

[1] <http://www.anses.fr/fr/content/mise-en-place-dun-groupe-de-travail-m%C3%A9thodologie-de-l%C3%A9valuation-des-risques>

[2] http://www.anses.fr/fr/documents/ANSES-Ft-AOCES-130430_MERAppel.pdf

[3] [Eric MEUNIER, « La toxicologie réglementaire n'est pas de la recherche en toxicologie », Inf'OGM, 5 mars 2013](#)

Adresse de cet article : <https://infogm.org/france-lanses-veut-harmoniser-ses-methodes-evaluation-des-risques/>